



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

Date de la convocation :
14 Mars 2025

Date d'affichage :
14 Mars 2025

Objet

N° 25.03.20 – 015
Convention de servitude pour
Enedis sur le domaine privé de la
commune

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Delphine ALLEGRE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Aurélie BERNEDE, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Dominique PERRON, Michel LABOILLE-MORESMAU, Aurélie SOUBESTE, Elodie MONTERO.

Procuration : Aurélie BERNEDE donne procuration à Serge VIAROUGE, — Sandra TOLLIS donne procuration à Frédérique CHARPENEL — Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCICIDOR — Michel LABOILLE-MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN – Aurélie SOUBESTE donne procuration à Philippe SAINT MARTIN

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis souhaite :

- Enfouir une partie du réseau pour éviter, lors d'intempéries, l'endommagement des ouvrages électriques et limiter les temps de coupures
- Sécuriser le poste source
- Faciliter l'intervention des équipes d'intervention de dépannage

Pour ce faire, Enedis souhaite remplacer deux postes de distribution publique, à savoir :

- Le poste de transformation PENIN (poste au sol) qui est placé au 716 Av. Jean Nougaro
- Le poste de transformation MAGENTA (poste sur poteau) qui est placé lieu-dit Bilon

Lors de ce projet, Enedis prévoit d'enfouir environ 2 km de câble, et de déposer environ 1,5 km de câbles aériens. Le tracé actuel du chantier longe et traverse (par forage dirigé) la D116, route de Magescq.

Ces travaux sont contraints, entre autres, par la validation de toutes les conventions du domaine privé et notamment celle de la commune sur la parcelle AH 294 qui correspond à une bande de terrain située à l'arrière de l'aire de jeux du lotissement Campan, impasse Labagnère.

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 20 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le **Feuillet n°**

ID : 040-214003105-20250401-DELIB25_015-DE



Enedis prend à sa charge l'intégralité du montant des travaux.

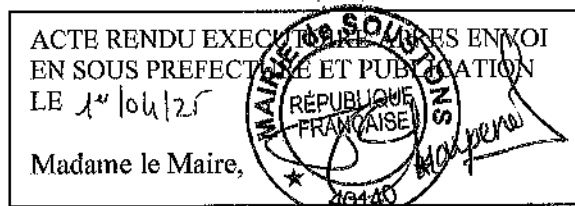
La convention a donc pour objet l'autorisation des dits travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de servitude « convention ASD 06 » pour la parcelle AH 294
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec Enedis

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Soustons, le 21 mars 2025,



Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL